

CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE 2015-2020

APPEL À PROJETS 2020

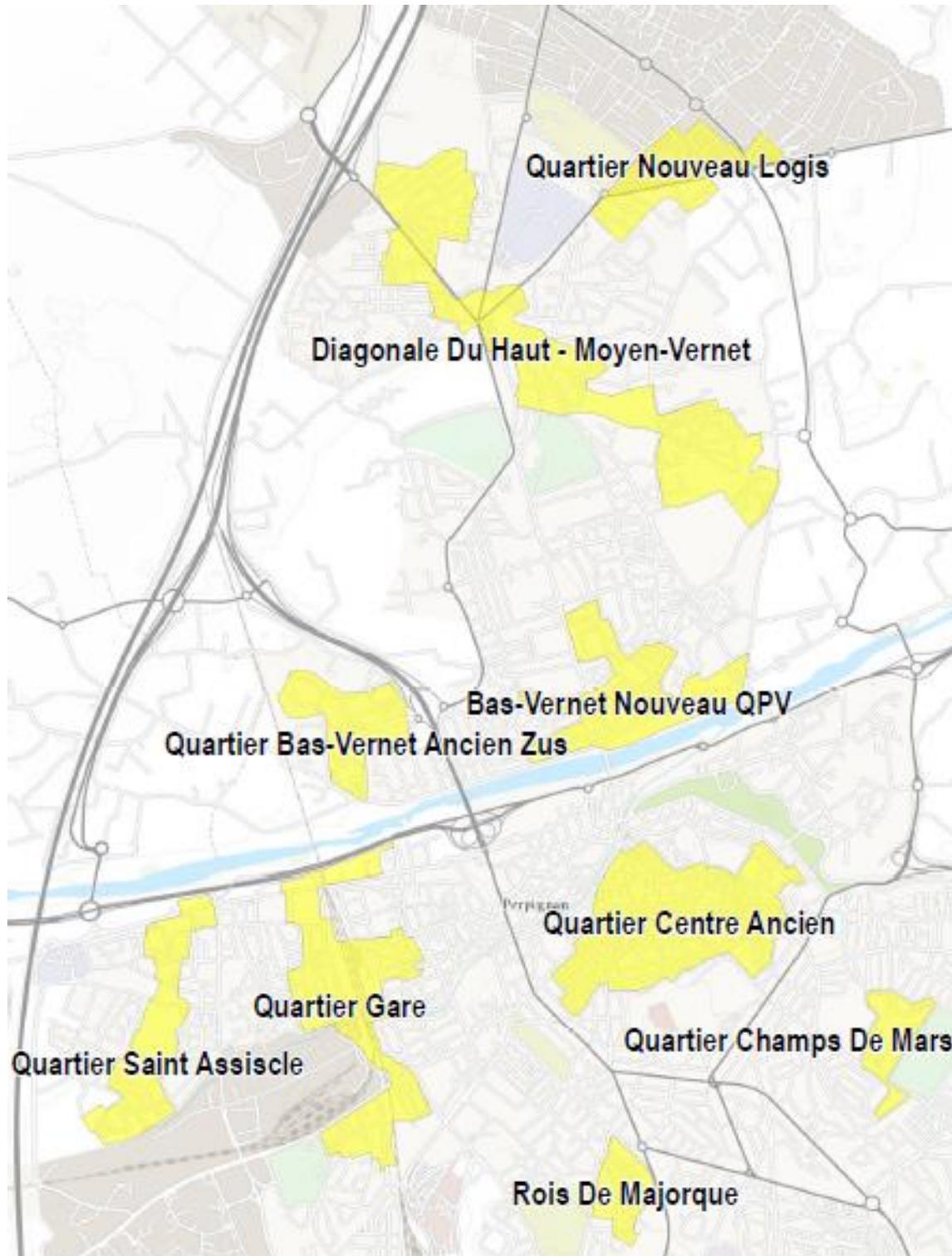
I /RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CADRAGE GÉNÉRAL

Issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la Ville est conduite par l'État, les territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat de ville de Perpignan Méditerranée Métropole a été signé le 15 mars 2015. En 2019 il a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés entre les partenaires permettra sa prolongation jusqu'en 2022.

Carte 1: Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville



II /L'APPEL À PROJETS 2020

1 – Concourir à la réalisation des objectifs du contrat de ville :

- Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des **AXES STRATEGIQUES** (*le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie*) définis au Contrat cadre et détaillés au titre VI du présent appel à projet.
- Les projets doivent tout autant s'inscrire dans les **PRIORITÉS TRANSVERSALES** (*égalité et lutte contre les discriminations, jeunesse, attractivité et cohésion sociale, participation des habitants*) définis au Contrat cadre et favoriser **le vivre ensemble en contribuant à promouvoir les valeurs républicaines, l'engagement citoyen, la tolérance, le respect mutuel.**
- Les cosignataires du contrat de ville soutiendront les projets répondant, par ailleurs, aux exigences suivantes :
 - ✓ **s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires,**
 - ✓ **s'inscrire en priorité dans les orientations thématiques et territoriales retenues dans le contrat cadre,**
 - ✓ **identifier précisément les besoins auxquels l'action vient répondre et la compétence du porteur de projet pour y répondre,**
 - ✓ **préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus dans le délai d'un an maximum,**
 - ✓ **produire une évaluation précisant les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'action (obligatoire pour les actions dont est demandée la reconduction),**
 - ✓ **apporter une plus-value par rapport à la mobilisation du droit commun.**
- Les projets innovants, permettant d'associer les habitants à la conception de l'action, ainsi que ceux qui démontreront leur impact positif sur le développement durable feront l'objet d'une attention particulière.
- Enfin, comme en 2019, les porteurs de projet s'engagent à signer la « Charte de partage des valeurs républicaines » annexée au dossier de demande de subvention.

Tous les dossiers seront examinés avec une attention particulière au regard de leur impact en matière d'égalité femmes - hommes (conception du projet, conduite de l'action , objectifs, bénéficiaires, ...).

2 – S’ajuster aux enjeux prioritaires en 2020 :

L'évaluation à mi-parcours a mis en exergue le besoin de prioriser les besoins des quartiers. De ce fait, l'appel à projet 2020 sera l'occasion pour les partenaires du contrat de ville, de soutenir en priorité les actions qui répondront aux objectifs suivants :

Priorités pour l'ensemble des quartiers :

- *Réussite éducative = **lutter contre l'absentéisme, rendre acteurs les parents, mettre en œuvre la cité éducative***
- *Emploi et formations = **accompagner les entreprises pour développer l'offre d'insertion, l'alternance, l'apprentissage. Elever le niveau de qualification et adapter les compétences aux besoins du marché du travail.***
- *Sécurité et prévention de la délinquance = **développer les actions en faveur de la prévention et de la lutte contre la radicalisation, lutter contre les conflits de voisinage et les violences faites aux femmes. Faire de la prévention en milieu scolaire.***
- *Gestion de l'espace public = **mettre en place des démarches expérimentales de collecte dans les résidences HLM et à Saint Jacques.***
- *Santé = **renforcer les actions existantes (en lien avec le Contrat Local de Santé) et la médecine de proximité (Maison de Santé centre historique), développer la lutte contre les addictions.***
- *Accès aux droits et aux démarches = **développer la maîtrise de la langue française et lutter contre l'illettrisme, rappeler les principes fondamentaux des valeurs de la République.***
- *Culture = **encourager le développement de l'offre culturelle et artistique dans les quartiers prioritaires afin de développer la mixité sociale et les possibilités d'épanouissement de l'ensemble des publics, notamment en milieu scolaire. Un recensement des partenariats et conventions conclus avec des institutions culturelles nationales devra être mené en 2020.***

Priorités territoriales

Priorités territoriales	Priorités 1	Priorités 2	Priorités 3
Centre historique	<p>Santé : renforcer les actions existantes et développer des actions innovantes</p> <p>Accéder aux droits : développer les permanences et ateliers, notamment contre l'illettrisme et la fracture numérique</p>	Espace public : favoriser une meilleure appropriation, notamment en matière de déchets, d'encombrants, de stationnements	
Champs de Mars	<p>Accéder aux droits : développer les permanences et ateliers, notamment contre l'illettrisme et la fracture numérique</p> <p>Espace public : favoriser une meilleure appropriation, notamment en matière de déchets, d'encombrants, de stationnements</p>	Cohésion sociale: rappel des principes fondamentaux de la loi républicaine	Numérique : sensibiliser aux dangers des écrans et de l'internet
Nouveau Logis	<p>Santé : communiquer sur les risques, mieux prendre en compte les problèmes de santé mentale et de toxicomanie</p> <p>Espace public : favoriser une meilleure appropriation, notamment en matière de déchets, d'encombrants, de stationnements</p>	Culture et Sport : développer la pratique, et l'accès aux activités et clubs	Cohésion sociale : développer les temps d'échanges entre femmes, y compris intergénérationnel
Bas Vernet	Accéder aux droits : faciliter les démarches et l'apprentissage de la langue française	Santé : prévenir sur les risques auprès des 16-30 ans	Parentalité : renforcer le lien parents - enfants
Haut Vernet	Accéder aux droits : développer les permanences et ateliers, notamment contre l'illettrisme et la fracture numérique	Santé : éducation et connaissance des besoins fondamentaux	
Diagonale du Vernet	<p>Accéder aux droits : développer les permanences et ateliers, notamment contre l'illettrisme et la fracture numérique</p> <p>Espace public : favoriser une meilleure appropriation, notamment en matière de déchets, d'encombrants, de stationnements</p>	Santé : éducation et connaissance des besoins fondamentaux	
Saint Assisclé / Baléares – Rois de Majorques	<p>Accéder aux droits : développer les permanences et ateliers, notamment contre l'illettrisme et la fracture numérique</p> <p>Espace public : favoriser une meilleure appropriation, notamment en matière de déchets, d'encombrants, de stationnements</p>	<p>Santé : éducation et connaissance des besoins fondamentaux</p> <p>Cohésion sociale: rappel des principes fondamentaux de la loi républicaine</p>	Parentalité : renforcer le lien parents - enfants

III/ MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT DES DEMANDES

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure la fonction de guichet unique pour les porteurs de projets, et assure l'envoi du dossier de demande de subvention aux différents financeurs sollicités.

Toute demande de subvention doit être déposée UNIQUEMENT EN LIGNE sur le portail DAUPHIN du CGET ([cget.gouv.fr/aides et subventions/subventions politique de la ville/portail Dauphin](http://cget.gouv.fr/aides_et_subventions/subventions_politique_de_la_ville/portail_Dauphin)).

Vous trouverez, sur le site du CGET, une notice et un guide de saisie en ligne de vos demandes de subvention.

IMPORTANT :

- Dans la rubrique « zone géographique – localisation », il est impératif de citer **le(s) quartier(s) prioritaire(s) concerné(s)**.
- Dans le budget prévisionnel de l'action, il est impératif de saisir le montant de votre demande de subvention au CGET sur la ligne « **66-Etat-politique-ville** ».

Le compte rendu financier et qualitatif définitif de l'année 2019 doit être complété sur le portail Dauphin du CGET à compter du 1^{er} mars 2020, date d'ouverture du module de justification d'action.

Toutefois, lors du dépôt de la demande de subvention, un exemplaire signé devra être transmis à la DDCS par voie électronique uniquement. En cas d'action inachevée au moment du dépôt de la nouvelle demande, c'est un compte-rendu provisoire qui sera envoyé à la DDCS.

→ Les demandes de financement au Département doivent être déposées sur le portail dédié aux associations (www.pass66/1033-demander-une-subvention.htm).

→ Les demandes de financement à la Région devront être adressées par courrier à Madame la Présidente du Conseil régional (Hôtel de Région Montpellier, DATRM/Service politique de la ville, 201 avenue de la Pompignane, 34 064 Montpellier cedex 02) et comprendre à minima un courrier de sollicitation, le Cerfa ainsi qu'un RIB.

- ▶ **Les reconductions d'actions présentées sans les bilans qualitatifs et quantitatifs définitifs ou provisoires ne seront pas examinées**

IV/ CALENDRIER PREVISIONNEL APPEL A PROJETS 2020

- **25 NOVEMBRE 2019** : LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET
- **25 JANVIER 2020** : DATE LIMITE DE SAISIE DES DOSSIERS
- **MARS 2020** : COMMISSION PARTENARIALE D'ETUDE DES DOSSIERS

V/ LISTE DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES

INSTITUTION / NOM PRENOM	MAIL	TELEPHONE
Déléguée du Préfet / Martine SUCH SMEETS	martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr	06 33 07 71 82
DDCS / Chivalier Véronique	veronique.chivalier@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 72 12
DDCS / Tolosa Martine	martine.tolosa@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 72 13
Perpignan Méditerranée Métropole / Marie Pierre LOUVET	mp.louvet@perpignan-mediterranee.org	04 68 08 60 84
Ville de Perpignan / Cathy SIELVA	politique.ville@mairie-perpignan.com	04 68 62 38 26
Conseil Départemental / Gimenez Emilie	emiliececile.gimenez@cd66.fr	04 68 85 86 31
CAF 66 / DELSENY Laurence secteur nord : secteur sud : boite aux lettres fonctionnelle :	pascale.delseny@caf.fr nelly.navarro@caf.fr anne-sophie.biout@caf.fr aides-partenaires-caf66@caf.fr	Site Internet : www.partenaires-caf66.fr
Education Nationale /IEN: Coordo. Secteur PONS: Coordo. Secteur SEVIGNE: Coordo. Secteur Jean MOULIN: Coordo. Secteur Camus – la Garrigole : Coordo. Secteur Pagnol :	Fabienne.condamin-gatelier@ac-montpellier.fr catherine.simon@ac-montpellier.fr carole.salgas@ac-montpellier.fr stephane.labalme@ac-montpellier.fr lydie.bunouf@ac-montpellier.fr valerie.six@ac-montpellier.fr	
Conseil Régional :	sebastien.freyburger@laregion.fr	04 67 22 81 61
DRAC : CASTEL Silvy	silvy.castel@culture.gouv.fr	06 19 81 92 23

VI/ AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT CADRE

COHÉSION SOCIALE

AXE 1 : LA PROMOTION DE LA REUSSITE EDUCATIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE AU LYCEE

- Favoriser la socialisation précoce (0-6 ans)
- Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme
- Favoriser la maîtrise de la langue française sur tous les temps et à tous les âges
- Renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale
- Développer l'offre de services et d'action de soutien à la parentalité, structurer le partenariat entre les familles et les établissements scolaires,
- Diversifier les modes d'accompagnement à la scolarité,
- Renforcer la continuité des parcours éducatifs,
- Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs de base et d'insertion professionnelle des enfants de la population gitane,

AXE 2 : LA GARANTIE D'UN ACCES AUX DROITS, OUTIL D'INCLUSION SOCIALE

- Renforcer la logique du juste droit dans les QPV en agissant contre le non-recours aux droits et aux services, tout en veillant à la lutte contre la fraude,
- Permettre à chacun l'accès à l'apprentissage de la langue française afin de faciliter l'insertion sociale,
- Renforcer l'accessibilité aux soins, à la démarche de santé et à la prévention,
- Mieux articuler les dispositifs d'aide en direction des publics en difficulté,

AXE 3 : LE RENFORCEMENT DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- Soutenir les initiatives citoyennes favorisant les solidarités locales et intergénérationnelles,
- Promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde,
- Conforter et optimiser le rayonnement des centres sociaux, développer les services et les actions en complémentarité avec les Maisons Sociales de Proximité de Perpignan.

HABITAT / CADRE DE VIE

AXE 1 : L'OPTIMISATION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS ET EQUILIBRER LES PEUPELEMENTS

- Produire une offre diversifiée de logements privés, publics et adaptée aux besoins et capacités de chacun, prenant appui sur l'investissement privé, mais aussi une offre adaptée aux besoins de chacun,
- Poursuivre les actions de requalification, reconquête et reconversion du parc de logements dégradés dans le cœur historique de Perpignan et celui des autres communes de l'Agglomération,
- Développer une politique intercommunale de peuplement, pour élargir les opportunités de mobilité résidentielle,
- Travailler sur une gestion locative et un accompagnement social mutualisé entre bailleurs.

AXE 2 : DES QUARTIERS ATTRACTIFS, BENEFICIAINT D'EQUIPEMENTS LEUR CONFERANT DES CENTRALITES, ET PROPOSANT UN CADRE DE VIE APAISE ET SECURISANT

- Assurer la tranquillité publique comme préalable
- Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle du quartier pour permettre la rencontre entre habitants
- Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attache dans les quartiers
- Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'appropriation des équipements BBC
- Développer un programme global en faveur de toutes les mobilités, vers et entre les quartiers, mais aussi d'accompagnement

AXE 3 : LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ COMME DEMARCHE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, DE VIVRE ENSEMBLE ET D'ATTRACTIVITÉ

- Renforcer, coordonner les acteurs de la gestion des espaces publics, mutualiser certains outils pour améliorer la réactivité
- Intégrer dès la phase d'étude l'expertise d'usage des habitants et les enjeux de gestion
- Graduer les projets de gestion urbaine selon les quartiers, sur la base d'un partenariat territorialisé ancré dans la proximité (centres sociaux, mairies de quartier, bailleurs...) et qui s'appuie sur l'investissement des habitants
- Territorialiser le CLSPD et mieux articuler prévention de la délinquance et tranquillité publique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

AXE 1 : L'APPUI, LE SOUTIEN, LA PÉRENNISATION, LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Soutenir les entreprises existantes pour accompagner leur développement dans les quartiers et y conforter l'emploi
- Favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers
- Accompagner à la création d'entreprises et d'emplois dans les quartiers prioritaires, en veillant à la viabilité des projets
- Développer des « filières » (qualification / formation) en lien avec les besoins des entreprises et du territoire (valorisation du patrimoine, culture, service à la personne (petite enfance, personnes âgées), énergie, renouvelable, tourisme, commerce, agro-alimentaire...)
- Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire comme facteur de développement économique
- Veiller aux opportunités foncières et immobilières dans les quartiers permettant l'implantation d'activités
- Optimiser les ressources foncières et immobilières existantes
- Recenser l'offre d'accompagnement pour la création d'activité et engager une meilleure coordination et lisibilité

AXE 2 : LA PRÉSERVATION, LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICE DE PROXIMITÉ

- Revitaliser l'offre commerciale et de services de proximité, dans l'ensemble des quartiers
- Créer les conditions favorables à la fréquentation des commerces (actions collectives, aménagement urbain, signalisation, animations)
- Maintenir l'équilibre entre commerces de proximité et commerces périphériques
- Mobiliser les outils d'appui ou de soutien (FISAC, managers commerciaux...)
- Maintenir une veille sur l'adéquation l'offre commerciale de proximité et demande

AXE 3 : L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTRUCTION DE PARCOURS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE

- Renforcer et adapter le Service Public de l'Emploi aux besoins des quartiers : prise en compte des spécificités, des enjeux de proximité
- Lever les freins spécifiques à l'emploi (garde d'enfants, mobilités, maîtrise de la langue, santé, logement, micro crédits personnels...), en lien avec le PTI du Conseil Général
- Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et les entreprises
- Utiliser les projets (renouvellement urbain, gestion urbaine, valorisation du patrimoine, ...) comme vecteur d'insertion
- Renforcer la coordination des acteurs du SPE pour éviter les ruptures de parcours

VII/ ORIENTATIONS PAR TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE

Quartiers en renouvellement urbain	
CENTRE	Stratégie d'inclusion sociale centrée sur la lutte contre le décrochage scolaire et la parentalité
	Conforter l'insertion sociale et professionnelle au travers du renforcement de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'accompagnement à l'emploi
	Associer les habitants à la dynamique de valorisation du patrimoine
	Mise en œuvre d'une GUP adaptée afin de favoriser l'attractivité du quartier (voir articulation avec la ZSP)
DIAGNOSTIC NATIONAL DE LA DURABILITE	Œuvrer en direction de la réussite éducative des enfants à partir de méthodes pédagogiques innovantes et adaptées
	Renforcer l'inclusion sociale des habitants en prenant appui sur le Centre Social, dans une logique d'intégration du quartier dans son environnement.
	En prenant appui sur les Centres Sociaux, élaborer un projet social de quartier ouvert sur son environnement
	S'appuyer sur les opportunités et les potentialités pour soutenir une dynamique de quartier (jardins familiaux à Vernet Salanque...)
	Répondre aux enjeux de la ville durable par le déploiement d'une gestion urbaine de proximité adaptée, afin de participer pleinement à l'attractivité du quartier, notamment sur les enjeux de tranquillité publique et de pérennisation des nouveaux aménagements et logements mais également comme outil d'insertion
NOUVEAUX LOGIS	En appui aux actions visant un habitat adapté et évolutif, mettre en œuvre une GUP adaptée afin de participer à l'appropriation et la pérennisation des nouveaux aménagements
	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et intensification de l'intervention en direction des jeunes les plus « désocialisés »
	Élaborer un projet social favorisant l'ouverture sur la ville.
CHAMP DE MARS	La lutte contre l'évitement scolaire par la mise en place d'un projet fédérant l'ensemble des établissements scolaires du secteur
	Les besoins de garde en matière de petite enfance, occasion de lever des freins à l'accès à l'emploi, de soutenir la parentalité, d'aider les parents à mieux conjuguer les contraintes de la vie quotidienne
	Le développement d'actions d'apprentissage de la langue française, notamment dans une perspective de recherche d'emploi
	La lutte contre l'isolement des personnes âgées, leur participation à la vie sociale, notamment via des actions de prévention santé
	Le déploiement d'une gestion urbaine de proximité adaptée
	Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social

Autres Quartiers prioritaires	
BASVE RN ET CL O DI O N	Adapter la Gestion Urbaine de Proximité
	Affirmer le rôle du Centre Social comme interface ville /quartier
	Conforter le centre commercial et développer des manifestations visant à ouvrir le quartier
	Renforcer les actions visant à l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes
	Développer et renforcer les actions autour de la valorisation du quartier
	Développer des actions de prévention en direction des jeunes du quartier
BAS VE RN ET ES T	Lancement d'une étude sur la requalification et la redynamisation du commerce en lien avec le projet des berges de la Têt
	Développer l'accessibilité à l'action enfance/jeunesse (loisirs, accompagnement à la scolarité, prévention)
	Sensibiliser les habitants à la lutte contre la précarité énergétique
	Développer le tissu associatif et renforcer le soutien à l'initiative en lien avec les institutions (fête de quartier...)
BA LE AR ES RD M	Mettre en œuvre un projet social de quartier axé sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes, la cohésion sociale, la citoyenneté et la GUP
	Sensibiliser aux représentations sexuées et à l'égalité hommes-femmes
	Améliorer la tranquillité publique et amplifier les actions de prévention
SA IN T AS SIS CL E	Mise en œuvre d'une démarche partenariale permettant d'optimiser la mobilisation des politiques publiques (Éducation, jeunesse, Accès aux droits)
	Sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique
	Renforcer les actions de lutte contre les incivilités, notamment via la mise en place d'une démarche de GUP
	Développer le tissu associatif et soutenir les initiatives citoyennes concourant à développer le lien social
GA RE	Faciliter l'accueil des personnes arrivants sur le quartier notamment au travers de l'apprentissage de la langue et de la participation à la vie sociale
	Prévenir les situations d'isolement (notamment personnes âgées)
	Mise en œuvre d'une réflexion sur l'accessibilité dans le domaine des loisirs et de la petite enfance
	Poursuite du PNRQAD
	Engager une réflexion sur le commerce notamment avenue de la Gare pour maintenir une offre diversifiée
	Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social

VIII/ GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS

GRILLE D'ANALYSE D'UNE ACTION CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

STRUCTURE	
ACTION	
CONSTRUCTION de l'action	<p>Si reconduction : <input type="checkbox"/> Bilan fourni <input type="checkbox"/> Bilan suffisamment détaillé pour se prononcer</p> <p><input type="checkbox"/> Réajustements qui tiennent compte du bilan :</p> <p>Si nouvelle action :</p> <p><input type="checkbox"/> Etat des besoins des habitants précis et localisés :</p> <p><input type="checkbox"/> Objectifs poursuivis en adéquation avec l'analyse des besoins :</p> <p><input type="checkbox"/> Action qui permettra de répondre aux objectifs poursuivis :</p> <p><input type="checkbox"/> Action qui répond aux enjeux thématiques, si oui, lesquels et comment :</p> <p><input type="checkbox"/> Action qui répond aux priorités annuelles, si oui, lesquelles :</p> <p><input type="checkbox"/> Action qui répond aux enjeux transversaux, si oui, lesquels et comment :</p> <p><input type="checkbox"/> Action déjà mise en place par un autre opérateur :</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE de l'action	<p><input type="checkbox"/> Bénévoles :</p> <p><input type="checkbox"/> Professionnels :</p> <p><input type="checkbox"/> Prestataires privés :</p> <p><input type="checkbox"/> Compétences en adéquation avec l'objectif poursuivi :</p> <p><input type="checkbox"/> Description de l'action suffisamment détaillée :</p> <p><input type="checkbox"/> Lieux de mise en œuvre précisé et en adéquation avec les objectifs et le public visés :</p> <p><input type="checkbox"/> Fréquence de l'action envisagée en adéquation avec les objectifs et le public visés :</p>
PARTENARIATS	<p><input type="checkbox"/> Partenariats clairement expliqués :</p> <p><input type="checkbox"/> Liens avec les acteurs de terrains (maisons de quartier, établissement scolaires, bailleurs sociaux, entreprises, professionnels de santé, associations...) détaillés et suffisant au regard de l'objectif poursuivi :</p>
INDICATEURS D'EVALUATION	<p><input type="checkbox"/> Indicateurs de suivis précisés</p> <p><input type="checkbox"/> Modalités d'évaluation de l'action suffisamment détaillés</p>

GRILLE D'ANALYSE D'UNE ACTION
CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

PUBLICS	<input type="checkbox"/> Collectifs <input type="checkbox"/> Semi-collectif <input type="checkbox"/> Individuels																																																		
	<input type="checkbox"/> Parité Homme – femmes																																																		
	<input type="checkbox"/> Publics visés essentiellement issus des quartiers prioritaires																																																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quartiers</th> <th>Nb de personnes visées</th> <th>Dt habitants du quartier</th> <th>Spécificités</th> <th>Partenaires de proximité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Centre ancien</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Champs de Mars</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Gare</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Saint Assiscle</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Rois de Majorque</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Bas Vernet ouest</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Bas Vernet est</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Diagonale du Vernet</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Nouveau Logis</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Quartiers	Nb de personnes visées	Dt habitants du quartier	Spécificités	Partenaires de proximité	Centre ancien					Champs de Mars					Gare					Saint Assiscle					Rois de Majorque					Bas Vernet ouest					Bas Vernet est					Diagonale du Vernet					Nouveau Logis				
	Quartiers	Nb de personnes visées	Dt habitants du quartier	Spécificités	Partenaires de proximité																																														
Centre ancien																																																			
Champs de Mars																																																			
Gare																																																			
Saint Assiscle																																																			
Rois de Majorque																																																			
Bas Vernet ouest																																																			
Bas Vernet est																																																			
Diagonale du Vernet																																																			
Nouveau Logis																																																			
<input type="checkbox"/> Mixité du public recherchée, si oui, laquelle (sexe, âge, origine) et comment :																																																			
<input type="checkbox"/> Moyens mis en œuvre pour capter le public détaillé et en adéquation avec le public visé :																																																			
DROIT COMMUN	<input type="checkbox"/> Liens avec les dispositifs de droit commun précisés : <input type="checkbox"/> Valeur ajoutée et complémentarité recherchée avec le droit commun : <input type="checkbox"/> Substitution au droit commun :																																																		
FINANCIER	<input type="checkbox"/> Budget présenté en adéquation avec les nécessités de mise en œuvre de l'action : <input type="checkbox"/> Budget équilibré, et part de la subvention contrat de ville : <input type="checkbox"/> Subvention du Contrat de ville nécessaire à la mise en œuvre de l'action : <input type="checkbox"/> Coût horaire																																																		
NIVEAU D'EXPERTISE dans la réponse à l'appel à projet	<input type="checkbox"/> Pièces intégralement fournies <input type="checkbox"/> Délais respectés <input type="checkbox"/> Contact pris en amont du dossier, si oui, avec quel partenaire : <input type="checkbox"/> Remarques prises en compte lors de l'instruction : <input type="checkbox"/> Si porteur déjà connu, pièces nécessaires à l'évaluation fourni																																																		
AVIS TECHNIQUE																																																			
OBSERVATIONS																																																			

IX/ DOMAINES D'INTERVENTIONS ET PRIORITES DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

	DOMAINE D'INTERVENTION	PRIORITES 2020 / CONDITIONS
ETAT/P.147/CGET	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée - Garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale - Renforcement du mieux vivre ensemble - Optimisation de la production de logements pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements - Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements leur conférant des centralités, et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisant - Gestion Urbaine de Proximité, démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble et d'attractivité - Appui, soutien, pérennisation, développement de l'activité économique - Préservation, soutien et développement de l'offre commerciale et de services de proximité - Appui et accompagnement à la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Réussite éducative - Emploi, insertion professionnelle - Volet cohésion sociale du renouvellement urbain - Actions sportives à vocation d'inclusion sociale - Priorité transversale : prise en compte de l'égalité femmes-hommes <p><i>La subvention demandée ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action ; et donc ne finance pas la masse salariale ni le fonctionnement courant de la structure.</i></p> <p><i>Public : 60 % des personnes impactées issues du quartier prioritaire.</i></p> <p><i>L'action peut être faite sur le quartier ou en dehors du quartier.</i></p>
EDUCATION NATIONALE	<p>Promotion de la réussite éducative de l'école primaire au lycée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la scolarisation des moins de trois ans. - Renforcer l'acquisition des fondamentaux par la mise en œuvre des CP dédoublés dans les Réseaux d'Education Prioritaire renforcés. - Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme. - Développer en partenariat les parcours culturels, scientifiques et linguistiques. - Renforcer la cohérence et la continuité des parcours scolaires. - Améliorer les résultats en termes d'assiduité scolaire, d'acquisition des savoirs fondamentaux et d'insertion professionnelle des enfants de culture gitane.

	DOMAINE D'INTERVENTION	PRIORITES 2020 / CONDITIONS
COMMUNAUTE URBAINE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique, insertion professionnelle - Cadre de vie (Habitat, Eco-gestes, tri-sélectif, mobilités) - Prévention de la délinquance (y compris routière) - Lutte contre les discriminations - Egalité Homme-Femme <p>La Communauté Urbaine soutient également l'insertion par l'activité économique via un appel à projet spécifique.</p>	
VILLE DE PERPIGNAN	<p>La Ville ne finance que les projets dans des quartiers prioritaires, au bénéfice des habitants et non le simple fonctionnement d'une structure même implantée en QPV ;</p> <p>La Ville priorise les projets liés à l'accompagnement social dans les quartiers NPNRU. La demande de financement doit être introduite soit auprès de la Ville soit auprès de PMM et non en cofinancement Ville/PMM.</p> <p>Les subventions présentées au titre du CDV sont incompatibles, pour une même action, avec des subventions de droit commun ou des prestations.</p>	<p>Sans préjuger des suites qui seront données aux demandes n'entrant pas dans ces critères prioritaires, la Ville de PERPIGNAN portera une attention particulière aux actions présentée en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'apprentissage de la langue française ; • l'aide aux devoirs ; • l'accompagnement des habitants des quartiers en NPNRU ; • la promotion de l'égalité femme/homme, les valeurs républicaines, la citoyenneté ; • la Santé ; • l'accès aux droits ; • la lutte contre la fracture numérique.
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 66	<p><i>Hormis le soutien spécifique aux associations dans le cadre de l'Appel à projets du contrat de ville, le Département activera prioritairement tous ses dispositifs de droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des actions collectives à destination des jeunes et parents isolés - Actions d'insertion et subventions aux structures d'insertion - Subventions aux associations menant une action sur les QPV - Subventions pour aide à la construction sur Perpignan aux OPH 	<p>Sur le pilier cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Accueil social des habitants de Perpignan en QPV par le biais des Maisons sociales de Proximité (218 agents) ⑩ Prestations des aides sociales pour les habitants (APA,PCH, RSA, ASE, ASU...) ⑩ Accès aux droits ⑩ Accès à la citoyenneté (subventions aux associations) ⑩ Aide au soutien à la fonction parentale <p>Sur le pilier cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Lutte contre les discriminations Femmes-Hommes ⑩ Lutte contre la précarité énergétique et actions de sensibilisation ⑩ Soutien aux structures petite enfance

	DOMAINE D'INTERVENTION	PRIORITES 2020 / CONDITIONS
CAF 66	Petite Enfance (0 -3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement équilibré sur la ville de l'offre de garde des 0-3 ans en accueil collectif et accueil individuel <p>Mise en œuvre du dispositif « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) sur 2 structures, voire extension à d'autres établissements selon évaluation.</p>
	Enfance (6 - 11 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement qualitatif des Alsh : actions sur l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble
	Jeunesse (12- 25 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des dispositifs et actions en lien avec l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble • Renforcement de la présence éducative sur Internet : mise en œuvre du dispositif « Promeneurs du net »
	Soutien à la fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des services : Lieux d'accueil enfants parents (LAEP), Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et développement des actions de soutien à la parentalité réalisées par les structures (EAJE, RAM, ALSH, référents familles des centres sociaux) ou par des associations. • Développement d'actions de soutien à l'attention de parents d'adolescents
	Logement (indécence – impayés de loyers)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'indécence, de prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives. • Etudier les possibilités de contribution à l'expérimentation sur le dispositif autorisation préalable de mise en location.
	Animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Création de structures sur les quartiers politiques de la ville non pourvus. • Développement dans les structures Animation de la vie sociale d'une offre d'accompagnement des familles et des jeunes. • Développement d'actions visant à l'inclusion numérique et à l'accès aux droits des publics fragilisés • Développement d'actions interfamiliales et intergénérationnelles
Conseil Régional	Emploi, la formation professionnelle, du développement économique. Insertion par la culture et par le sport.	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des habitants, mobilisation des partenaires locaux, intervention de l'Etat souhaitée, caractère structurant et innovant du projet

Formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, si non finançables par un organisme de formation mais dans les parcours professionnels qualifiants
Soutien aux créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sous la forme d'un appel à projets.